



Liquider mon sarl après une mise en sommeil de plus de 10ans

Par **Kamohh**, le **31/01/2016** à **01:41**

Bjr

En 2005 j ai vendu mon fond de commerce à un acheteur ,la vente s est faite par l'intermédiaire de son comptable ma comptable à régler les organismes sociaux et fiscaux et pour la tva j ai récupérer une somme dû trésor public (trop payer)ma comptable a mis mon SARL en sommeil depuis cette date car je devais ouvrir un autre fond de commerce et entre temps ja i trouver un travail en 2006 et mon SARL est tjr en sommeil mais le repreneur m as appris que y avait un fournisseur qui venu me réclamait une créance de 5000€ qu on aurai oublier de régler

Ma question : dois je recherchais le fournisseur 10 ans après avoir vendu mon fond de commerce pour mettre mon SARL en liquidation ou dois je le faire directement et attendre qu on me réclame la dette ?

Et combien de temps à un fournisseur pour réclamer une dette?

Merci d avance pour vos réponse